

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre le 30 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 25 septembre 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, MARECHAL Laëtitia, BAZIL Marine, THURNE Dominique

ABSENTS EXCUSES : M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine
Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André
Mme JARRY Alice donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. LOR Jean-Michel
Mme BRIANCEAU Aline

ABSENTS : M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme MARECHAL Laëtitia est élue secrétaire de la séance.

OBJET : Rétrocession des voies et réseaux du lotissement « Les Rochelles » dans le domaine public communal

Le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la société TERIMMO ATLANTIQUE de transférer les voies, réseaux et espaces verts du lotissement « Les Rochelles » dans le domaine communal. Un rapport a été établi et il s'avère que les travaux sont conformes. Par conséquent, il est possible de transférer les voies, réseaux (eaux pluviales) et espaces verts du lotissement « Les Rochelles » dans le domaine public communal.

Vu le rapport,

Vu la délibération n°DEL20210403 en date du 04/05/2021 approuvant la convention de transfert entre la commune et la société TERIMMO des espaces et équipements communes du lotissement « Les Rochelles »,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Accepte** la cession gratuite des équipements communs du lotissement « Les Rochelles » cadastrés :
 - A2508 superficie 1 706 m²
 - A2509 superficie 2 851 m²
 - A2510 superficie 106 m²
 - A2511 superficie 77 m²
 - A2512 superficie 343 m²
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir entre la société TERIMMO ATLANTIQUE et la commune, ainsi que tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 02 OCT. 2024
Publié et/ou notifié le

Signé électroniquement par : André
Coquelin
Date de signature : 02/10/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

